



N° 11629*01

DEMANDE D'AUTORISATION DE TRANSPORT DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 22 décembre 1999 fixant les conditions de demande et d'instruction
des autorisations exceptionnelles d'activités portant sur des spécimens d'espèces protégées

A. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : FDAAPPMA 47

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Jean-Louis MOLINIE, Président FDAAPPMA 47

Adresse : N° Rue 44 cours du 9ème de ligne - BP 80225

Commune AGEN

Code postal 47006

Nature des activités : Gestion loisir pêche et protection milieu aquatique

Education environnement - gestion piscicole - Valorisation patrimoine aquatique

Expertise milieux aquatiques (Réseau 47 suivi piscicole - I2M2 - Thermie - Assecs -

Avis consultations préfectorales, PDPG 47, travaux restauration milieu aquatique

Qualification :

Agrément au titre de la LEMA gestion piscicole et protection milieu aquatique

Association agréée protection de l'environnement (AP N° 47-2018-07-16-006)

Agrément habilitation prendre part au débat sur l'environnement (AP N° 47-2018-12-20-004)

B. IDENTIFICATION DES SPECIMENS

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)	Origine (2) (3)
B1 Phalacrocorax carbo sinensis Grand cormoran	150 Maxi <u>100*</u>	Demande dérogation destruction de 150 <u>100*</u> cormorans pour assurer la récupération de 30 contenus stomacaux pour qualifier le bol alimentaire des cormorans en Garonne agenaïse (quantité minimale)	
B2		--> difficulté récupération des corps en Garonne, temps de digestion rapide et régurgitations ne garantissant pas des contenus stomacaux exploitables systématiquement	
B3		Quantité variable selon efficacité des tirs et possibilité de récupération des corps Estimatif : transport de 4/5 cormorans récupérés par opération de tirs - 10 opérations - 50 cormorans faisant l'objet d'un transport pour obtenir au moins 30 contenus stomacaux valorisables	
B4			
B5			

(1) sexe, signes particuliers
(2) capture dans la nature, naissance en captivité...
(3) joindre les documents justificatifs de l'origine

C. FINALITE DU TRANSPORT

Préciser les motifs du transport :

Transport pour conservation dans un congélateur et réalisation des contenus stomacaux en présence des personnes mobilisées pour collecter les données biométriques, les données sanitaires, l'analyse et l'identification des proies, prélèvement d'échantillon/organes pour vétérinaires (enjeux grippe aviaire)

.....

Suite sur papier libre (voir dossier ci-joint) * Nouveau dossier complet (Volat 2023)
suite aux COPIL / COTEC

D. DESCRIPTION DU TRANSPORT *	
D1. LIEU DE DEPART	
Nom et Prénom :	Milieu naturel en Garonne agenaise
ou Dénomination (pour les personnes morales) :	12 postes potentiels de tirs en Garonne et 4 postes en lacs
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :	Lieu de récupération des corps après tir
Adresse : N°	Rue
	Commune
	Code postal
Elevage d'agrément <input type="checkbox"/>	
Etablissement : d'élevage <input type="checkbox"/> de présentation au public <input type="checkbox"/> de transit et de vente <input type="checkbox"/>	
Autorisation préfectorale de détention <input type="checkbox"/> d'ouverture <input type="checkbox"/> en date du :	
Titulaire du certificat de capacité pour l'entretien des animaux : Nom et Prénom :	
D2. LIEU DE DESTINATION	
Nom et Prénom :	
ou Dénomination (pour les personnes morales) :	FDAAPPMA 47 - Pisciculture fédérale de Bruch
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :	
Adresse : N°	Rue Lieu-dit Caillaouet
	Commune BRUCH
	Code postal ...47.130
Elevage d'agrément <input checked="" type="checkbox"/> Agrément zoosanitaire du 19/12/2017	
Etablissement : d'élevage <input checked="" type="checkbox"/> de présentation au public <input checked="" type="checkbox"/> de transit et de vente <input type="checkbox"/>	
Autorisation préfectorale de détention <input checked="" type="checkbox"/> d'ouverture <input type="checkbox"/> en date du : 21/05/2002	
Titulaire du certificat de capacité pour l'entretien des animaux : Nom et Prénom :	
Préciser les conditions d'hébergement des animaux à destination : Conditionnement des corps de cormorans dans le milieu naturel avec gants EPI : mise en sacs fermés hermétiquement et avec étiquettes (lieu, heure, numéro) - Transport en voiture jusqu'au congélateur de la pisciculture de Bruch jusqu'au jour des nécropsies avec ouverture des sacs dans la salle de laboratoire de Bruch.	
Suite sur papier libre	
D3. CONDITIONS DU TRANSPORT	
Durée prévue de transport : de 5 à 20 minutes selon site de récupération des cormorans	
Véhicule automobile ou camion <input checked="" type="checkbox"/> Train <input type="checkbox"/> Avion <input type="checkbox"/> Bateau <input type="checkbox"/>	
Mode de contention des animaux dans le véhicule : Préciser le moyen, les dimensions des contenants, le type de parois, les conditions de température etc... Transport des corps de cormorans après destruction en sacs plastiques fermés hermétiquement Fiche de transport/étiquette avec date-heure et lieu de récupération Utilisation d'une glacière réfrigérée (61.5 x 41 x 42 cm, câble allumé-cigare) durant le transport Respect des règles sanitaires de désinfection à l'entrée de la pisciculture Dépose des sacs au congélateur en attendant une analyse ultérieure.	
Suite sur papier libre (Voir dossier ci-joint avec liste des personnes en charge du transport)	
D4. PERIODE OU DATE DU TRANSPORT	
Préciser la période : du 15 février au 30 avril 2023 * Nouvelle date suite au COVID 19/04 la date : du 15 septembre au 31 décembre 2018	

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à AGEN le 12 janvier 2023
Signature du demandeur

(Signature manuscrite)
Le Président

* actualisé le 13/07/23



Jean-Louis Molinié



N° 13 616*01

DEMANDE DE DÉROGATION

- POUR LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT *
- LA DESTRUCTION *
- LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : FDAAPPMA 47
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Jean-Louis MOLINIE Président FDAAPPMA 47
 Adresse : N° Rue 44 cours du 9ème-de-ligne BP 80225
 Commune AGEN
 Code postal 47 006
 Nature des activités : Gestion loisir pêche et protection milieu aquatique - Education à l'environnement - Gestion piscicole - Valorisation
 Expertise milieux aquatiques (réseau 47 suivi piscicole, I2M2, thermique, assècs, avis consultations préfectorales, PDPG, travaux)...
 Qualification : Agrément au titre de la LEMA Association agréée protection de l'environnement (AP N° 47-2018-07-16-006)
 Agrément habilitation à prendre part au débat sur l'environnement (AP N° 47-2018-12-20-004)

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Phalacrocorax carbo sinensis Grand cormoran	150 <u>100*</u>	Destruction pour motif scientifique à la demande du Ministère de la Transition écologique dans le cadre du protocole d'étude 47 (ci-joint) * contribuant à l'évaluation de l'impact des cormorans sur les espèces piscicoles menacées de Lot-et-Garonne
B2		Objectif : obtenir 30 contenus stomacaux exploitables pour caractériser le bol alimentaire des cormorans en Garonne agenaise
B3		<u>* Nouveau dossier complet (sept 2023) suite aux COPIL, COTECH</u>
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

- | | | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux cultures | <input type="checkbox"/> |
| Sauvetage de spécimens | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts | <input type="checkbox"/> |
| Conservation des habitats | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux eaux | <input type="checkbox"/> |
| Inventaire de population | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/> |
| Etude écoéthologique | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude génétique ou biométrique | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre | <input checked="" type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage | <input type="checkbox"/> | Détention en petites quantités | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries | <input type="checkbox"/> | Autres | <input type="checkbox"/> |

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Démarche initiée et cadrée au national par Ministère/FNPF/OFB associant 4 DDT et 4 FDAAPPMA des dpts 11, 43, 47 et 88
 Suite sur papier libre (voir dossier ci-joint) complète (sept 2023)

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

DI. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet

Capture avec époussette Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :

Destruction des œufs Préciser :

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Par pièges létaux Préciser :

Par capture et euthanasie Préciser :

Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser :

Tirs sur zones de nourrissage avec objectif de récupération des corps pour analyse des contenus stomacaux et analyse sanitaire

Liste des 8 tireurs titulaires du permis de chasser validité 2023.. 16 postes potentiels de tirs

Suite sur papier libre (voir dossier ci-joint)

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :

Utilisation d'armes de tir Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Bac + 5 Biologie des organismes et populations, gestion milieu aquatique

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : du 15 février au 30 avril 2023 - Aucune intervention à proximité de sites de nidification (1.5 km abut)

ou la date : du 18 septembre au 3 décembre 2023

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Nouvelle-Aquitaine

Départements : Lot-et-Garonne

Cantons : Agen 1, 2, 3, 4, Sud-Ouest agenais, L'Ouest Agenais, Le Confluent, Lavardac

Communes : Garonne de St-Sixte à Feugarolles (12 postes), Lacs à Bajamont, Foulayronnes, Brax, Layrac (4 postes)

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Protection héronnière de Moirax et autres sites de nidification à repérer avant toute opération (24 km abut)

Pas de tir à proximité - Organisation d'opérations limitées en mobilisant équipe de tireurs et de récupération des corps avant transport sur le site de la pisciculture de Bruch (Congélation pour autopsies avec vétérinaire et spécialiste détermination poissons)

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Opérations de tirs organisées avec information DDT sous égide OFB

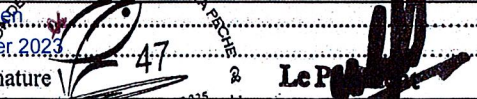
Production du compte rendu d'opération de tirs transmis à la DDT

Production du rapport d'étude incluant l'analyse des contenus stomacaux

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Agen le 12 janvier 2023

Signature 

* actualisé le 13/10/2023

44 cours du 9ème de ligne BP 235
47 006 AGEN cedex
05 53 66 16 68
fax 05 53 66 68 92

Le Pêcheur
Jean-Louis Molinié

LE DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE